L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN 12 NOVEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

[illegible] quotidien, une année d'avance..........$12
[illegible] de la Campagne, deux fois par semaine, [illegible] d'avance..........$5
[illegible] ne pourra cesser sa souscription, sans donner [illegible] écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour [illegible], pour la première insertion, et cinquante [illegible] chaque insertion subséquente. Aucun avis ne [illegible] inséré pour moins d'une piastre, pour chaque [illegible].

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par inter[valles] [illegible] une piastre par dix lignes, pour chaque [illegible].

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'in[sertion] seront publiées pendant un mois, et devront être [payées] en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux [illegible] qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires [illegible].

POUR LES OPELOUSAS—(*Par que régulier de la saison*).—Le bateau à vapeur neuf, solide et fin voilier, SULTAN, ca[pitaine] [illegible] partira pour le port Barre, Washington et tous les [ports] intermédiaires sur l'Atchafalaya, jeudi après [midi] [illegible]. Pour fret ou passage, ayant de beaux [aménagements], s'adresser à bord ou à
J. F. BERCIER & Co. 54 Vieille Levée.

PAQUEBOT ST. MARY, TROIS FOIS PAR SE[MAINE].

POUR BAYOU PLAQUEMINE et la Côte, voyageant la nuit seulement.—Le beau steamer, commandé par le capitaine J. [illegible] continuera ses voyages, partant de la Nouvelle-[Orléans] tous les mardis, jeudis et samedis, à 9 heures A. M. [illegible] son retour de Plaquemine tous les mercre[dis], vendredis et lundis matin, à la même heure, de ma[nière à] arriver à la Nouvelle-Orléans l'après-midi. Pour [fret ou] passage, s'adresser à bord, ou à
J. A. BEAUH & LANDRY.
[illegible]
B. & L.

POUR LA BALISE.—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan, partira [illegible] pour la Balise tous les same[dis] [illegible]
[illegible] Jourdan annonce à ses amis qu'ils peuvent [illegible] sur ce bateau très régulièrement, et [illegible] l'année, les voyages de la Balise. Il partira [de la] Nouvelle-Orléans tous les samedis à 10 heures du ma[tin] [illegible] mercredi qui avait été précédemment [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
ROBERT MURPHY.

ARRANGEMENT D'HIVER.

POUR BALISE *et tous les lieux intermédiaires.*—Le steamer WAVE, capitaine A. Tambourg, partira de la Nouvelle-Or[léans] tous les mercredis à 10 heures du matin. Il quittera [la] Balise tous les vendredis, à 9 heures A. M. et arrivera en [ville] les samedis après-midi.
[illegible] steamer FAME, capitaine J. C. Northup partira de la [Nouvelle-]Orléans tous les samedis, à 10 heures A. M. et [illegible] à la Nouvelle-Orléans tous les mardis après-midi. [illegible]
[illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JACQUES LAROSE, 17, Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.

[illegible]

POUR BATON-ROUGE, *Port Hudson, Bayou Sarah, Pointe Coupée, Tunica, Fort Adams, et les ports intermédiaires.*—[Le bateau à] vapeur CLINTON, capitaine Bard, partira [de la] Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 10 heures du [matin] [illegible] Fort Adams et les ports intermédiaires. [illegible]

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches, à 10 heures du matin, pour [illegible] [illegible]
[illegible]
WM. H. AVERY, rue Gravier.

POUR BAYOU SARA.—Le beau steamer neuf, BELLE CREOLE, capitaine John Dawson, fera pendant toute l'année, [le] service de paquebot régulier entre la [Nouvelle-]Orléans, en touchant à tous les [ports] intermédiaires. Il partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] à 10 heures du matin et du Bayou Sara [illegible] [illegible]
[illegible] s'adresser à bord, ou à
OMER LACYE, 19, Toulouse.

POUR NEW-YORK.—(Ligne de [illegible]).—Le navire paquebot régulier UNION, ca[pitaine] Rattoone, ayant la plus grande partie de son char[gement] [illegible]. Pour le reste, du fret, ou [passage,] ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord [illegible]
J. W. STANTON & Co.
[illegible] Magasin et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—(Cette semaine).—Le navire TENNESSEE, capt. Pray, ayant la ma[jeure] partie de son chargement engagé, partira cette se[maine]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face le [illegible] ou à
J. D. WOODRUFF & Co.
60, Camp.

POUR NEW-YORK.—(Cette semaine).—La barque JOHN BROWER, capt. Cutter, ayant la [majeure partie de] son chargement allant à bord, partira comme il [illegible]. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à [illegible]
FOSDICK & BROTHER, 55, Camp.

POUR BOSTON.—Ligne de Pearson & Co. [illegible]—Le navire ANN, [illegible] son chargement [illegible] partira sous peu. Pour fret ou [passage] [illegible]
RICKER & PEARSON, 69, Camp.

POUR BALTIMORE.—Le brick fin voilier [illegible] partira [illegible]. Pour passage [illegible]
L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE.—Devant partir [illegible] le brick [illegible] capitaine [illegible], ayant presque [tout son chargement] engagé et allant à bord, partira sous [peu]. Pour [illegible] ayant de belles [illegible]
JOHN ALEXANDER, 28, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire de pre[mière classe,] à voiles, SOUTH CAROLINA, [capitaine] Owen, ayant une grande partie de son chargement [engagé], partira sous peu. Pour [illegible] de 400 balles de [coton] [illegible] ayant de beaux aménagements, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire LEONI[DAS], capt. Snow, partira sous peu pour le port [illegible]. Pour 150 à 200 balles de coton ou pour passa[ge] [illegible]
LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR BORDEAUX.—Le brick NEW CASTLE, capt. [illegible], partira sous peu. Pour [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LONDRES.—Le navire CLYDE, [capt.] B. [illegible], ayant la plus grande partie de sa [cargaison] engagée, partira sous peu. Pour fret ou passa[ge] ayant de beaux aménagements, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire BORN[HOLM], capitaine [illegible], ayant la plus grande par[tie] de son chargement engagé, partira sous peu. Pour pas[sage] seulement, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier METEOR, capitaine Lawrence, ayant son [chargement] engagé, partira sous peu. Pour passage seu[lement] s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire SUNBEAM, capitaine Weaver, ayant la plus [grande] partie de son chargement engagé, partira sous [peu]. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant [de beaux] aménagements, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier OREGON, capitaine Hidden, ayant la majeu[re partie] de son chargement engagé, partira sous peu. [Pour fret ou] passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. I. MANTEO, capitaine Weston, ayant la majeure [partie de] son chargement engagé, partira sous peu. Pour [illegible] 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux am[énagements] s'adresser à
L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire de pre[mière classe] CLIFTON, capt. Ingersoll, ayant la [majeure] partie de son chargement engagé, partira sous [peu]. Pour fret de 800 balles de coton ou passage, ayant de [beaux] aménagements, s'adresser à
L. H. GALE, 93, commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier OCEANUS, capt. Higgins, partira sous peu. [Pour] fret ou[illegible] s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire LI[VERPOOL], capt. Davenport, partira sous peu [illegible]. Pour fret de 300 balles de coton ou [passage] s'adresser à
LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voi[lier] WALDRON, capt. Chevalier, partira sous peu. [Pour fret] [illegible] ou passage ayant de beaux [aménagements] s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire SUFFOLK, capt. T. Crosby, ayant la plus grande [partie de son] chargement engagé, partira sous peu. Pour ba[lance du] fret ou passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON, 62, Camp.

POUR GLASGOW.—Le navire A LUNI[CORN], capitaine Very, ayant son chargement [illegible] prompt départ. Pour passage seule[ment] [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

BRODEQUINS ET SOULIERS.—3000 caisses de brodequins, reçus par les derniers arri[vages], formant un assortiment complet, pour hommes, [illegible] et enfants. Souliers en toutes variétés, pour [dames et] demoiselles. Ces chaussures sont de première [qualité et] seront vendues à bon marché, par
FROST & Co. 10, Magazine.
10 nov.

CHAPEAUX—[illegible] pour hommes, de la dernière mode de New York, [illegible] noirs et gris, à [illegible] et de la dernière mode, à vendre à bas prix, [par] FROST & Co. 10, Magasin.
10 nov.

RACINES BULBEUSES DE HOL[LANDE]—[illegible] Le sous[signé] vient de recevoir, par le navire [illegible], [un] grand assortiment de racines de fleurs bul[beuses] [illegible] variétés d'hyacinthes dou[bles et simples], tulipes, ceprées, iris, lilies, polyanthus, [illegible] jonquilles, gouttes de nei[ge], [illegible] renoncules, lilastigres, [illegible] du Mexique, etc. Les prix en sont mo[dérés].
W. DINN, 11, Commune.

PORCELAINE FRANÇAISE.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers ar[rivages] un grand assortiment de PORCELAINE BLANCHE et à FILET [illegible] service de table, PORCELAINE EPAISSE pour restaurants, services à dé[jeûner] et articles de fantaisie en PORCELAINE à [illegible] décors.

Aussi: Un assortiment complet de verrerie pour service [de] table, qu'il vendra à très bas prix pour du comptant.
B. D. VIGNAUD, 41, Chartres.

B. D. VIGNAUD,
No 41, rue de Chartres,

VIENT de recevoir par les navires Sully et George Ba[illegible], de Liverpool, un assortiment complet de lampes [illegible] candelabres, plaqués, lampes en bronze, [illegible] de table, [illegible], etc.
Constamment en magasin un assortiment complet de por[celaine], verrerie, pendules, candelabres etc., et en général [tout] ce qui constitue le service de maison, qu'il offre à ven[dre à] bas prix pour du comptant.
20 sep.

A LOUER—Les trois [illegible] formant le rez-de-chaussée de trois [illegible] situés sur le [illegible] Nos. 149, 150 et 151.
Aussi—A Lafayette, DEUX ILETS [illegible] sous les Nos. 80 et 81. [illegible] [illegible] pour plusieurs années.
S'adresser pour les conditions, à
10 nov.
[illegible] SHIFF, 76 Camp.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 12 NOVEMBRE 1845.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DEBUYS.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.

COMITÉ CENTRAL WHIG.

☞ Une assemblée du comité aura lieu ce soir, à six heures, dans le local ordinaire.
FERRIS GARDERE, secrétaire.

LE COURRIER ET LE TARIF.
III.

En commençant sa série d'articles sur le tarif, le *Courrier* n'a rien trouvé de mieux à faire, pour repousser les doctrines de la liberté illimitée du commerce, que de nier l'autorité de l'économie politique.

"Il n'est pas de science peut-être qui ouvre une plus large porte aux utopies, dit-il, que celle de l'économie politique; c'est là du reste le côté faible de toutes les sciences qui reposent sur ce que l'on appelle, pour faire usage de l'expression technique, des systèmes. Réunissez un certain nombre de faits afin d'en tirer des déductions générales qui servent de règles fixes, vous aurez des divergences d'opinions quelquefois à l'infini, parce qu'il est rare de trouver beaucoup de gens qui apportent à l'étude d'un fait le même esprit d'observation, et partant une appréciation identique.

"Il résulte de ce vice inhérent aux sciences non positives que les plus grands économistes eux-mêmes—ceux-là qui établissent les règles—ne sont pas très souvent d'accord les uns avec les autres."

C'est un procédé commode pour se tirer d'affaire. Dès qu'une doctrine embarrasse, on ne s'arrête pas à la discuter, on en nie la valeur, sous le singulier prétexte que tous ceux qui l'ont professée, depuis sa fondation, n'ont pas toujours été d'accord! Rien, encore une fois, n'est plus commode. Pour discuter et combattre une doctrine, il faut l'étudier soigneusement, non seulement dans son principe, mais encore dans ses conséquences les plus éloignées; il faut l'envisager successivement sous toutes ses faces et se rendre compte des applications qu'on en peut faire;—tandis qu'on peut d'un trait de plume, sans aucune étude, sans examen préalable, tuer la valeur d'une science, uniquement parce qu'elle n'est pas sortie, comme Minerve, toute armée du cerveau de Jupiter.

De cette façon, il n'y a pas une science au monde dont on ne puisse aussi facilement nier l'autorité, car toutes sont nécessairement le résultat d'observations successivement systématisées; toutes ont éprouvé de nombreuses et profondes modifications, à mesure que de nouveaux faits venaient se produire; car, en un mot, toutes sont plus ou moins expérimentales. C'est précisément à cette lutte d'opinions et de systèmes que les sciences doivent tout ce qu'elles ont de positif, parce que les erreurs finissent par succomber dans la lutte et les vérités par prévaloir.

Il est même à remarquer que les systèmes qui se succèdent sont plus rarement faux qu'incomplets. Ce qu'on a vu est, la plupart du temps, bien observé, bien apprécié; mais ce qu'on a vu n'étant qu'une partie d'un tout, il est impossible de juger sainement le tout par l'inspection d'une de ces parties.

L'économie politique n'a pas procédé autrement.

Le premier système remonte à Charles Quint, bien qu'on l'ait plus tard attribué à Colbert. Ce système, qui est appelé très mal à propos *mercantile*, avait pour base principale la protection due par chaque nation à son industrie.

Jusqu'ici le système était rationnel et n'a pas peu contribué à développer l'industrie. Seulement on en a quelquefois abusé dans l'application, en accordant à l'industrie protégée des privilèges qui nuisaient plus qu'ils n'aidaient à son développement.

Une idée erronée qui prédominait alors n'a pas peu contribué, non plus, à fausser ce système. Cette idée, c'est l'importance exagérée attribuée aux métaux précieux.

"La richesse, disaient certains mercantiles, la richesse, c'est l'argent; avec l'argent on dispose du travail, et l'on fournit la subsistance aux travailleurs. L'argent est le nerf de la guerre et la source de la puissance."

Sous l'influence de cette idée fausse, l'économiste espagnol Ustariz, résumait ainsi ce qu'il entendait par le système mercantile: "Il est nécessaire d'employer avec rigueur tous les moyens qui peuvent nous conduire à vendre aux étrangers plus de nos productions qu'ils ne nous vendront des leurs; *c'est là tout le secret et la seule utilité du commerce.*"

On voit combien l'idée vraie du système, la nécessité de protéger l'industrie nationale, avait souvent été étouffée sous des idées erronées. C'est que l'observation était incomplette. Le mot industrie s'appliquait alors exclusivement aux manufactures. De l'agriculture on ne s'en occupait pas. Le commerce extérieur, on croyait qu'il n'avait d'autre utilité que celle de faire pencher, en faveur de la nation qui le faisait, la balance commerciale. Quant au commerce intérieur, on ne comprenait pas qu'il pût jamais rien produire.

Cependant, malgré ses graves erreurs, ce système, judicieusement employé par Colbert, produisit des merveilles. Et si la France n'en recueillit pas tout le fruit qu'on pouvait en attendre, c'est que la révocation de l'édit de Nantes envoya à l'étranger les plus habiles industriels et la plus grande partie des capitaux consacrés à l'industrie. Grace à cette mesure impolitique du "Grand Roi," les longs et habiles efforts de Colbert servirent à jeter les fondemens de la puissance industrielle de l'Allemagne, de la Hollande et de l'Angleterre.

Le système dit des *économistes*, dont Quesnay était le chef, se produisit ensuite. Les services de l'agriculture qui n'avaient pas encore été appréciés comme agens de production formèrent la base du nouveau système économique. Après le bouleversement profond opéré dans toutes les fortunes par le système de Law, il y eut une puissante réaction contre toute idée d'industrie et de crédit, et l'on fut aisément amené à penser qu'il n'y avait plus de richesse véritable que celle de la terre, et de revenus assurés que ceux qui provenaient de son sein.

Cette idée, vraie en elle-même, par ce que la terre est en effet un puissant agent de production et qu'elle est à l'agriculture ce que les capitaux sont à l'industrie, cette idée, disons-nous, fut exagérée sous l'influence des préoccupations de l'époque. On avait longtemps méconnu les avantages productifs de l'agriculture, maintenant on les exaltait trop exclusivement, en considérant tous les industriels, tous les artisans, comme de "salariés de l'agriculture."

C'est à cette école, puissante par le progrès qu'elle a fait faire à la science, que l'on doit la doctrine de la liberté du commerce, doctrine qu'elle résumait énergiquement par ces mots devenus fameux: *laissez-faire, laissez passer.* C'est à elle que l'on doit la réfutation complette de la théorie des mercantiles "de la balance du commerce," car elle prouva, ce qui est devenu depuis une vérité triviale, que "la richesse des nations ne consiste point dans les objets non consommables, tels que l'or et l'argent; c'est à elle enfin, que l'on doit la notion, développée depuis par l'école de Smith, des avantages de la grande culture.

La gloire d'Adam Smith n'est pas seulement d'avoir résumé en corps de doctrine et convenablement développé toutes les notions qui avaient survécu aux systèmes qui les avaient produites; mais surtout d'avoir réhabilité le travail en établissant qu'il était en réalité, la cause de la richesse et la source unique des capitaux.

Il a prouvé de plus que la véritable richesse sociale est la valeur échangeable des choses; ce qui rend désormais insoutenable la vieille erreur de la balance du commerce.

Ceux qui croient que la notion de la division du travail est due à Smith, sont dans l'erreur. Platon l'avait exposée très nettement dans sa république; mais Smith a donné à cette idée un plus grand développement et s'est appliqué à en faire ressortir les avantages.

Quant à la théorie du crédit et à la nature de ses fonctions dans le monde industriel, on peut dire qu'il l'a inventée, tant il en a su développer habilement les effets.

Telle est la valeur des travaux d'Adam Smith que, malgré les immenses secours qu'il a tirés de ses devanciers dans la carrière, il est considéré comme le créateur de l'économie politique.

Cependant on reconnait, après examen, que sa théorie n'est pas complette. Par exemple, il ne tient nul compte de l'action des fonds de terre ni des capitaux, sur la production, non plus que du capital moral des "ouvriers de l'intelligence;" et c'est une lacune fort importante.

J. B. Say, qui est venu ensuite, n'est pas simplement le continuateur de Smith, s'il a vulgarisé ses principes en les présentant sous une forme plus claire et plus méthodique, il a encore développé certaines idées qui n'étaient chez son prédécesseur qu'à l'état de germe; il a rendu aux fonds de terre et aux capitaux la place qui leur appartient dans le domaine de la production; enfin il a signalé quelques uns des abus d'une division excessive du travail.

Telle est, en substance, la science de l'économie politique de nos jours. C'est donc en opposition manifeste à ses doctrines que nous défendons l'existence d'un tarif destiné à protéger l'industrie nationale: on voit que nous ne cherchons pas le moins du monde à éluder la question.

Loin de nous la pensée de chercher à amoindrir l'autorité de la science, surtout par cette raison, plus que futile, que tous les principes en ont été contestés ou méconnus à diverses époques. Laissons cet expédient à ceux qui, sentant leur faiblesse, et n'ayant peut-être pas une foi bien robuste en la bonté de leur cause, s'abritent sous des fins de non recevoir.

Nous chercherons donc à prouver dans un prochain article, que la doctrine de la liberté illimitée du commerce repose sur une supposition qui n'existe pas, qui n'a jamais existé et dont l'existence est à peine possible.

☞ La malle du Nord a manqué hier au-delà de Chatham; c'est la preuve que les nouvelles d'Europe doivent arriver. Nous pouvons presque y compter pour aujourd'hui.

Le *Courrier* prétend que nous sommes fort embarrassé pour prouver qu'il est partisan du tarif de 1842. Nous devons convenir que, sur ce point, nous n'avons que ses aveux, ce qui n'est pas grand'chose, quand il s'agit de quelqu'un qui juge des choses sans les lire et qui se contredit à chaque instant.

Aussi n'est-ce point là ce dont il s'agit. Nous avons seulement prouvé qu'il a *dit être en faveur*; mais cela nous l'avons établi de façon à ce qu'il ne soit plus besoin d'y revenir.

Il est très possible maintenant qu'il dise le contraire avant peu, c'est à dire qu'il n'est pas en faveur de ce pauvre tarif. Ce sera, le cas échéant, une nouvelle contradiction à noter.

Quant à sa liste législative, nous la gardons, sans la discuter davantage, non pour la mettre sous verre, mais pour la confronter avec les retours d'élections. On verra alors qui avait tort et qui avait raison.

A l'égard de la phrase à laquelle le *Courrier* fait de nouveau allusion, nous répétons ce que nous avons déjà dit: que la contexture de l'article ne permet pas de lui attribuer le sens qu'il s'obstine à y trouver. Il est vrai que si notre confrère se sert, comme il est probable, de la fameuse *balance éternelle qui mesure l'âme au quintal*, pour examiner notre humble prose, il peut bien y trouver, de la meilleure foi du monde, un sens fantastique, inaperçu du commun des mortels.

Chronique Locale.

Jean Turon, accusé d'avoir reçu et caché de la bijouterie appartenant à J. W. Abrams, a donné caution pour assurer sa comparution lorsque viendra l'examen.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.—La Cour a soutenu sa compétence, qui était contestée, dans l'affaire de la 1re Municipalité et l'Etat vs les Etats Unis, affaire dans laquelle les Etats-Unis réclament la propriété du terrain sur lequel la Douane est bâtie, comme faisant partie du domaine public cédé par la France et l'Espagne, en vertu du traité de 1803. MM. Downs, Preston et Morse pour les Etats-Unis, MM. Eustis, Roselius et Hennen pour la Première Municipalité.

COUR CRIMINELLE.—Rien d'important.

Pleasant Harris comparaissait hier devant le recorder Baldwin, sous la prevention d'avoir passé un billet de cinq piastres faux, de la Banque de la Louisiane, et d'avoir été trouvé en possession de dix autres billets semblables. Il sera examiné vendredi.

Il a été volé hier à bord du steamboat *Helen*, un sac marqué "Juge Léonard—Louisiane," contenant des livres et quelques vêtemens, et vingt-cinq piastres.

GEORGIE.—La législature de la Géorgie s'est assemblée à Milledgeville, le lundi, 3 du courant. M. Chappell du comté de Bibb a été élu président du Sénat par 24 voix contre 21 données à M. Calhoun, son concurrent whig. A la Chambre, M. Jenkins, whig, l'a emporté pour le siége d'orateur sur Anderson, locofoco, par 68 contre 53. Le message d'ouverture du gouverneur Crawford est un document remarquable qui renferme d'importantes suggestions présentées avec beaucoup de force.

—Le comté de Madison où aucun candidat ne l'avait emporté à l'élection générale de l'Etat, a tenu une nouvelle élection, et un whig, M. Ware, l'a emporté sur M. Bullock, locofoco. Ce succès assure une majorité de dix voix aux whigs à la Chambre et sept voix sur un vote réuni.

NEW-YORK.—Les élections pour les membres de la législature de l'Etat-Empire ont eu lieu le 4 courant; la malle de demain nous apportera sans doute quelques retours. La division règne dans les rangs des locofocos, et si les whigs avaient le bon esprit de se réunir au moment décisif, ils auraient des chances pour triompher de leurs adversaires; malheureusement ils sont eux aussi en proie à des schismes et à des dissentions intestines. On doit donc s'attendre à voir les locofocos triompher tout à la fois dans la ville et dans l'Etat. Dans la ville, il n'y a pas moins de cinq tickets différents, savoir: whig, locofoco, natif-américain, réformateur-natural, abolitioniste.

FLORIDE.—Le dernier *Democrat* de Pensacole que nous ayons reçu exprime quelques craintes sur l'élection du candidat locofoco, M. Brockenborough; il est presque avouer que M. Cabell est élu.

JOURNAUX.—Il existe aux Etats-Unis, quinze cent cinquante cinq journaux et publications périodiques des Etats-Unis; et l'on n'en compte que dix huit cent quatre vingt onze dans le reste du monde.

REPUBLIQUE DOMINICAINE.—L'administration de M. Tyler, inspirée par M. Calhoun, a envoyé dans le temps un agent spécial pour étudier la situation de l'île d'Haïti; et cet agent est revenu avec des renseignemens fort complets qui pourront guider la conduite ultérieure des Etats-Unis. On sait que, malgré la politique habituelle de notre pays qui est de reconnaître les gouvernements de fait, la république Haytienne n'a jamais été formellement reconnue par nous. La division qui s'est manifestée dans l'île, nous oblige à nous prononcer définitivement. Or il n'y a pas à hésiter, quand d'un côté nous trouvons un ramassis de nègres sans moralité et sans lumières, et de l'autre des hommes de race blanche qui, d'après le rapport de l'agent des Etats-Unis, méritent toute sympathie.

La partie Espagnole de l'île qui a pris le nom de République Dominicaine, comprend les trois-quarts de l'île. La population blanche s'y élève à [illegible] âmes; population intelligente et éclairée, fidèle à la civilisation et disposée à en suivre les progrès. Elle a un gouvernement républicain régulièrement établi, un président et une administration; un corps représentatif et un corps judiciaire indépendant. L'armée Dominicaine se compose d'environ trente mille hommes; elle est animée d'assez d'énergie pour résister à tous les efforts des haytiens. Elle a été organisée surtout par d'habiles officiers français; elle a des canons, des armes et des munitions de guerre. Elle triomphera nécessairement à moins que la Grande-Bretagne ne fasse peser en faveur des noirs sa désastreuse influence.

MEURTRE DE BOSTON.—On croit que l'assassin présumé de Mme. Bedford est caché dans l'un des repaires d'infamie dont abonde la ville de New-York. C'est un jeune homme du nom de Tirrell, qui appartient, comme nous l'avons dit, à une respectable famille du Massachusetts; il a mangé en partie une assez belle fortune. On dit qu'indépendamment des soupçons qui pèsent sur lui en ce moment, il se trouve compromis dans un meurtre commis à New-Bedford le printemps dernier.

MESSIEURS JUMELLES.—Il y a dans un village du Connecticut, si l'on en croit le *Times* de Boston, deux sœurs jumelles d'une telle ressemblance qu'on a de la peine à les distinguer l'une de l'autre. Cette extrême ressemblance a donné lieu au petit incident que voici: ces deux sœurs vont à la même école; un jour le maître appelle l'une d'elles pour dire sa leçon; la pauvre enfant ne la savait pas du tout. Par bonheur pour elle, le maître est obligé de s'absenter un instant; sa sœur prend aussitôt sa place; le maître rentre, ne s'aperçoit pas de la substitution et reprend la leçon que l'écolière cette fois récite de manière à mériter des éloges. Ce ne fut que quelques jours plus tard qu'il apprit la petite ruse des deux jumelles.

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

QUATRIÈME PARTIE.
(Voir les Nos. du 20 Septembre au 11 Novembre.)

LA PROVOCATION.

Alors, continua Beauchamp, je profitai du silence et de l'obscurité de la salle pour sortir sans être vu. L'huissier qui m'avait introduit m'attendait à la porte. Il me conduisit à travers les corridors jusqu'à une petite porte donnant sur la rue de Vaugirard. Je sortis l'âme brisée et ravie tout à la fois, pardonnez-moi cette expression, Albert, brisée par rapport à vous, ravie de la noblesse de cette jeune fille poursuivant la vengeance paternelle. Oui, je vous le jure, Albert, de quelque part que vienne cette révélation, je dis, moi, qu'elle peut venir d'un ennemi, mais que cet ennemi n'est que l'agent de la Providence.

Albert tenait sa tête entre ses deux mains, il releva son visage rouge de honte et baigné de larmes, et saisissant le bras de Beauchamp:

—Ami, lui dit-il, ma vie est finie: il me reste, non pas à dire comme vous que la Providence m'a porté le coup, mais à chercher quel homme me poursuit de son inimitié; puis, quand je le connaîtrai, je tuerai cet homme, ou cet homme me tuera; or je compte sur votre amitié pour m'aider, Beauchamp, si toutefois le mépris ne l'a pas tuée dans votre cœur.

—Le mépris, mon ami! et en quoi ce malheur vous touche-t-il? Non, Dieu merci! nous n'en sommes plus au temps où un injuste préjugé rendait les fils responsables des actions des pères. Repassez toute votre vie, Albert; elle date d'hier, il est vrai, mais jamais aurore d'un beau jour fut-elle plus pure que votre orient! Non, Albert, croyez-moi, vous êtes jeune, vous êtes riche; quittez la France, tout s'oublie vite dans cette grande Babylone à l'existence agitée et aux goûts changeans; vous reviendrez dans trois ou quatre ans, vous aurez épousé quelque princesse russe, et personne ne songera plus à ce qui s'est passé hier, à plus forte raison à ce qui s'est passé il y a seize ans.

—Merci, mon cher Beauchamp, merci de l'excellente intention qui vous dicte vos paroles, mais cela ne peut être ainsi; je vous ai dit mon désir, et maintenant, s'il le faut, je changerai le mot de désir en celui de volonté. Vous comprenez qu'intéressé comme je le suis dans cette affaire, je ne puis voir la chose du même point de vue que vous. Ce qui vous semble venir à vous d'une source céleste, me semble venir à moi d'une source moins pure. La Providence me paraît, je vous l'avoue, fort étrangère à tout ceci, et cela heureusement, car au lieu de l'invisible et de l'impalpable messagère des récompenses et des punitions célestes, je trouverai un être palpable et visible, sur lequel je me vengerai, oh! oui, je vous le jure, de tout ce que je souffre depuis un mois. Maintenant, je vous le répète, Beauchamp, je tiens à rentrer dans la vie humaine et matérielle, et si vous êtes encore mon ami comme vous le dites, aidez-moi à retrouver la main qui a porté le coup.

—Alors, soit, dit Beauchamp, et si vous tenez absolument à ce que je descende sur la terre, je le ferai; et si vous tenez à vous mettre à la recherche d'un ennemi, je m'y mettrai avec vous. Et je le trouverai, car mon honneur est presque aussi intéressé que le vôtre à ce que nous le retrouvions.

—Eh bien! alors, Beauchamp, vous comprenez, à l'instant même, sans retard, commençons nos investigations. Chaque minute de retard est une éternité pour moi; le dénonciateur n'est pas encore puni, il peut donc espérer qu'il ne le sera pas; et, sur mon honneur! s'il l'espère, il se trompe.

—Eh bien! écoutez-moi, Morcerf.

—Ah! Beauchamp, je vois que vous savez quelque chose; tenez, vous me rendez la vie!

—Je ne vous dis pas que ce soit la réalité, Albert, mais c'est du moins une lumière dans la nuit: en suivant cette lumière, elle nous conduira peut-être au but.

—Dites, vous voyez bien que je bous d'impatience.

—Eh bien! je vais vous raconter ce que je n'ai pas voulu vous dire en revenant de Janina.

—Parlez.

—Voilà ce qui s'est passé, Albert; j'ai été tout naturellement chez le premier banquier de la ville pour prendre des informations: au premier mot que j'ai dit de l'affaire, avant même que le nom de votre père eût été prononcé:

—Ah! dit-il, très-bien, je devine ce qui vous amène.

—Comment cela, et pourquoi?

—Parce qu'il y a quinze jours à peine j'ai été interrogé sur le même sujet.

—Par qui?

—Par un banquier de Paris, mon correspondant.

—Que vous nommez?

—M. Danglars.

—Lui! s'écria Albert; en effet, c'est bien lui qui depuis si longtemps poursuit mon pauvre père de sa haine jalouse; lui, l'homme prétendu populaire, qui ne peut pardonner au comte de Morcerf d'être pair de France. Et, tenez, cette rupture de mariage sans raison donnée; oui, c'est bien cela.

—Informez-vous, Albert, (mais ne vous emportez pas d'avance); informez-vous, dis-je, et si la chose est vraie....

—Oh! oui! si la chose est vraie, s'écria le jeune homme, il me paiera tout ce que j'ai souffert.

—Prenez garde, Morcerf, c'est un homme déjà vieux.

—J'aurai égard à son âge comme il a eu égard à l'honneur de ma famille; s'il en voulait à mon père, que ne frappait-il mon père! Oh! non, il a eu peur de se trouver en face d'un homme là.

—Albert, je ne vous condamne pas, je ne fais que vous retenir; Albert, agissez prudemment.

—Oh! n'ayez pas peur; d'ailleurs, vous m'accompagnerez, Beauchamp; les choses solennelles doivent être traitées devant témoin. Avant la fin de cette journée, si M. Danglars est le coupable, M. Danglars aura cessé de vivre ou je serai mort. Pardieu, Beauchamp, je veux faire de belles funérailles à mon honneur.

—Eh bien! alors, quand de pareilles résolutions sont prises, Albert, il faut les mettre à exécution à l'instant même. Vous voulez aller chez M. Danglars? partons.

On envoya chercher un cabriolet de place. En entrant dans l'hôtel du banquier, on aperçut le phaéton et le domestique de M. Andrea Cavalcanti à la porte.

—Ah! pardieu! voilà qui va bien! dit Albert avec une voix sombre. Si M. Danglars ne veut pas se battre avec moi, je lui tuerai son gendre. Cela doit se battre, un Cavalcanti.

On annonça le jeune homme au banquier, qui, au nom d'Albert, sachant ce qui s'était passé la veille, lui défendit sa porte. Mais il était trop tard, Albert avait suivi le laquais; il entendit l'ordre donné, força la porte et pénétra, suivi de Beauchamp, jusque dans le cabinet du banquier.

—Mais, Monsieur, s'écria celui-ci, n'est-on plus maître de recevoir chez soi qui l'on veut, ou qui l'on ne veut pas! Il me semble que vous vous oubliez étrangement.

—Non, Monsieur, dit froidement Albert; il y a des circonstances, et vous êtes dans une de celles-là, où il faut, sauf lâcheté, je vous offre ce dernier refuge, être chez soi, pour certaines personnes, du moins.

—Alors que me voulez-vous donc, Monsieur?

—Je veux, dit Morcerf s'approchant sans paraître faire attention à Cavalcanti qui était adossé à la cheminée; je veux vous proposer un rendez-vous dans un coin écarté, où personne ne vous dérangera pendant dix minutes, je ne vous en demande pas davantage; où de deux hommes qui se seront rencontrés, il en restera un sous les feuilles.

Danglars pâlit, Cavalcanti fit un mouvement, Albert se retourna vers le jeune homme.

—Oh! mon Dieu! dit-il, venez si vous voulez, monsieur le comte; vous avez le droit d'y être, vous êtes presque de la famille, et je donne de ces sortes de rendez-vous à autant de gens qu'il s'en trouve pour les accepter.

Cavalcanti regarda d'un air stupéfait Danglars, lequel, faisant un effort, se leva et s'avança entre les deux jeunes gens. L'attaque d'Albert à Andrea venait de le placer sur un autre terrain, et il espérait que la visite d'Albert avait une autre cause que celle qu'il lui avait supposée d'abord.

—Ah ça! Monsieur, dit-il à Albert, si vous venez ici chercher querelle à Monsieur parce que je l'ai préféré à vous, je vous préviens que je ferai de cela une affaire de procureur du Roi.

—Vous vous trompez, Monsieur, dit Morcerf avec un sombre sourire, je ne parle pas le moins du monde de mariage, et je ne m'adresse à M. Cavalcanti que parce qu'il m'a semblé avoir eu un instant l'intention d'intervenir dans notre discussion. Et puis, tenez, vous avez raison, dit-il, je cherche querelle à tout le monde; mais soyez tranquille, Monsieur Danglars, la priorité vous appartient.

—Monsieur, répondit Danglars pâle de colère et de peur, je vous avertis que lorsque j'ai le malheur de rencontrer sur mon chemin un dogue enragé, je le tue, et que, loin de me croire coupable, je pense avoir rendu un service à la société. Or, si vous êtes enragé et que vous tentiez de me mordre, je vous en préviens, je vous tuerai sans pitié. Tiens! est-ce ma faute à moi si votre père est déshonoré?

—Oui, misérable! s'écria Morcerf, c'est ta faute!

Danglars fit un pas en arrière.

—Ma faute! à moi! dit-il; mais vous êtes fou! Est-ce que je sais l'histoire grecque, moi? Est-ce que j'ai voyagé dans tous ces pays-là? Est-ce que c'est moi qui ai conseillé à votre père de vendre les châteaux de Janina! de trahir!

—Silence! dit Albert, d'une voix sourde. Non ce n'est pas vous qui directement avez fait cet éclat et causé ce malheur, mais c'est vous qui l'avez hypocritement provoqué.

—Moi!

—Oui, vous! D'où vient la révélation?

—Mais il me semble que le journal vous l'a dit, de Janina, parbleu!

—Qui a écrit à Janina?

—A Janina?

—Oui. Qui a écrit pour demander des renseignemens sur mon père?

—Il me semble que tout le monde peut écrire à Janina.

—Une seule personne a écrit cependant.

—Une seule?

—Oui! et cette personne, c'est vous!

—J'ai écrit, sans doute; il me semble que lorsqu'on marie sa fille à un jeune homme, on peut prendre des renseignemens sur la famille de ce jeune homme; c'est non seulement un droit, mais c'est un devoir.

—Vous avez écrit, Monsieur, dit Albert, sachant parfaitement la réponse qui vous viendrait.

—Moi! Ah! je vous jure bien, s'écria Danglars avec une confiance et une sécurité qu'il devait encore moins peut-être à sa peur qu'à l'intérêt qu'il ressentait au fond pour le malheureux jeune homme, je vous jure que jamais je n'y eusse pensé, à écrire à Janina. Est-ce que je connaissais la catastrophe d'Ali-Pacha, moi?

—Alors, quelqu'un vous a donc poussé à écrire?

—Certainement.

—On vous a poussé?

—Oui.

—Qui cela?... achevez... dites....

—Pardieu! rien de plus simple; je parlais du passé de votre père, je disais que la source de sa fortune était toujours restée obscure. La personne m'a demandé où votre père avait fait cette fortune. J'ai répondu: En Grèce. Alors elle m'a dit: Eh bien, écrivez à Janina.

—Et qui vous a donné ce conseil?

—Parbleu! le comte de Monte-Christo, votre ami.

—Le comte de Monte-Christo vous a dit d'écrire à Janina?

—Oui, et j'ai écrit. Voulez-vous voir ma correspondance? je vous la montrerai.

Albert et Beauchamp se regardèrent.

—Monsieur, dit alors Beauchamp qui n'avait point encore pris la parole, il me semble que vous accusez le comte qui est absent de Paris, et qui ne peut se justifier en ce moment?

—Je n'accuse personne, Monsieur, dit Danglars, je raconte, et je répéterai devant M. le comte de Monte-Christo ce que je viens de dire devant vous.

—Et le comte sait quelle réponse vous avez reçue?

—Je la lui ai montrée.

—Savait-il que le nom de baptême de mon père était Fernand, et que son nom de famille était Mondego?

—Oui, je le lui avais dit depuis longtemps; au surplus je n'ai fait là dedans que ce que tout autre eût fait à ma place, et même peut-être beaucoup moins. Quand le lendemain de cette réponse, poussé par M. de Monte-Christo, votre père est venu me demander ma fille officiellement comme cela se fait quand on veut en finir, j'ai refusé, j'ai refusé net, c'est vrai, mais sans explication, sans éclat. En effet, pourquoi aurais-je fait un éclat, moi! En quoi l'honneur ou le déshonneur de M. de Morcerf m'importait-il? cela ne faisait ni hausser ni baisser la rente.

Albert sentit la rougeur lui monter au front; il n'y avait plus de doute, Danglars se défendait avec la bassesse, mais avec l'assurance d'un homme qui dit, sinon toute la vérité, du moins une partie de la vérité, non point par conscience, il est vrai, mais par terreur. D'ailleurs, que cherchait Morcerf? ce n'était pas le plus ou le moins de culpabilité de Danglars ou de Monte-Christo, c'était un homme qui répondit de l'offense légère ou grave, c'était un homme qui se battît, et il était évident que Danglars ne se battrait pas.

Et puis chacune des choses oubliées ou inaperçues redevenait visible à ses yeux ou présente à son souvenir. Monte-Christo savait tout, puisqu'il avait acheté la fille d'Ali-Pacha; or, sachant tout, il avait conseillé à Danglars d'écrire à Janina. Cette réponse connue, il avait accédé au désir manifesté par Albert d'être présenté à Haydée; une fois devant elle, il avait laissé l'entretien tomber sur la mort d'Ali, ne s'opposant pas au récit d'Haydée (mais ayant sans doute donné à la jeune fille, dans les quelques mots romaïques qu'il avait prononcés, des instructions qui n'avaient point permis à Morcerf de reconnaître son père); d'ailleurs, n'avait-il pas prié Morcerf de ne pas prononcer le nom de son père devant Haydée? Enfin il avait mené Albert en Normandie au moment où il savait que le grand éclat devait se faire. Il n'y avait pas à en douter, tout cela était un calcul, et, sans aucun doute, Monte-Christo s'entendait avec les ennemis de son père.

Albert prit Beauchamp dans un coin et lui communiqua toutes ses idées.

—Vous avez raison, dit celui-ci, M. Danglars n'est dans ce qui est arrivé que pour la partie brutale et matérielle, c'est à M. de Monte-Christo que vous devez demander une explication.

Albert se retourna.

—Monsieur, dit-il à Danglars, vous comprenez que je ne prends pas de vous un congé définitif; il me reste à savoir si vos inculpations sont justes, et je vais de ce pas m'en assurer chez M. le comte de Monte-Christo.

Et saluant le banquier, il sortit avec Beauchamp sans paraître autrement s'occuper de Cavalcanti.

Danglars les reconduisit jusqu'à la porte, et à la porte renouvela à Albert l'assurance qu'aucun motif de haine personnelle ne l'animait contre M. le comte de Morcerf.

[*La suite au prochain Steamer.*]

Décédée hier après-midi, à 4 heures, MLLE AMALIE REYNAUD, fille de feu L. M. Reynaud. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cet après-midi à 4 heures. Le corps est exposé rue St. Pierre, entre Bourgogne et Remparts.
12 nov

☞ A la sollicitation de nombre de ses amis, M. JAMES P. FRERET a consenti à se mettre comme candidat à la place de Recorder de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en janvier prochain. Il sera soutenu par
PLUSIEURS VOTANS.

BOUTEILLES—50 paniers bouteilles à Madère, à vendre en magasin par
10 nov — HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier.

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible], à vendre par [10 n] — F. VALLS, 26, Commune.

BOUCHONS—En sacs de 5000, à vendre par
10 nov — B. VALLS, 26, Commune.

COMMERCIAL.

MARDI SOIR, 11 novembre 1845.

COTON.—Arrivé depuis le 7 courant, de Louisiane et Mississipi, 14544 balles, Tennessee, 913; Arkansas 689; [illegible] 190; total, 16086 balles. Expédié dans le même laps de temps, pour Liverpool, 7593 balles; Cork, 2,079; Havane 300; Boston, 630; ensemble 10,303 balles; ajoutant au stock 5,073 balles, et laissant en mains, y compris 3000 ce qui se trouve à bord de navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 117,640 balles.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er, Stock en mains		7,586
Reçu cette semaine	16,085	
Arrivé antérieurement	194,177	
		210,258
		217,814
Expédié cette semaine	10,303	
Expédié antérieurement	89,891	
		100,195
Stock en mains, ce soir 11 novem.		117,619

Le marché au coton avait été très animé pendant les derniers jours de la semaine dernière; la demande a continué, et les ventes de samedi, 8 courant, se sont élevées à plus de 6000 balles, à des prix tenus plus fermes; lundi, environ 6,000 balles ont été enlevées, et aujourd'hui il s'en est encore vendu 5,500 balles, ce qui porte à 20,500 balles le total des opérations des trois derniers jours. Ces ventes ont diminué l'importance du stock en premières mains, et le cours a subi un mouvement de hausse d'environ ⅛ c. sur toutes les qualités moyennes. Le commerce attend avec impatience les nouvelles qu'apportera le Caledonia, steamer qui a dû partir le 19 octobre de Liverpool.

Voici le détail des ventes des trois derniers jours:

Louisiane et Mississipi, [illegible] [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

Inférieur	— @ —
Ordinary to good ordinary	6 @ 6 ¾
Middling	7 ⅛ @ 7 ¼
Good Middling	7 ⅜ @ 7 ½
Middling Fair	7 ⅝ @ 7 ¾
Fair	7 ⅞ @ 8
Good Fair	8 @ 8 ¼
Good and Fine	— @ —

TABAC.—Depuis notre revue du 7, nous n'avons pas de vente à signaler. Les acheteurs ne paraissent pas disposés à opérer sans obtenir quelque concession, à laquelle les détenteurs ne veulent pas se soumettre. Le cours est purement nominal, nous n'y faisons aucun changement. Inférieur, 2 @ 2 ½; ordinaire, 2 ¾ @ 3 ¼; fair, 3 ½ @ 4 ½; beau, 4 ¾ @ 5 ¼; choix, 5 ½ @ 6 livre.

Arrivé, depuis le 7, 112 boucauts. Expédié, pour Bordeaux, 287; pour Liverpool, 79; en tout 366 boucauts, ce qui laisse un stock en magasin et à bord, non expédié, de 7,153 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1. Stock en mains		7,872
Arrivé cette semaine	112	
Arrivé antérieurement	5,915	
		5,987
		13,509
Expédié cette semaine	366	
Expédié antérieurement	5,990	
		6,446
Stock en mains, ce soir 11 nov.		7,153

SUCRE.—Nous disions dans notre revue du 7 au soir, que les arrivages considérables de la semaine tendaient à opérer une dépression sur le marché. Samedi, les détenteurs parurent convaincus qu'ils avaient à se soumettre à cette condition dans les prix, et les acheteurs en profitèrent avec empressement. Les ventes s'élevèrent à plus de 500 boucauts, à une baisse de ¼ c. sur les qualités ordinaires, et de ⅛ c. sur les supérieures. Lundi et dans la journée d'aujourd'hui, les transactions furent [illegible]. Nous cotons: inférieur, 4 @ 4 ¼; ordinaire, 4 ½; bon courant, 4 ¾ @ 5; choix, 5 ¼ @ 5 ½ c. la livre.—Nous n'avons appris aucune vente sur plantation. Les arrivages, depuis le 7 courant, 1447 boucauts.

MELASSE.—La demande continue avec beaucoup d'activité; [illegible]. Depuis le 7 courant, [il s'en est vendu] environ 1600 barils, aux prix de 21 @ 22 c. le gallon, quelques qualités inférieures, de 20 @ 20 ½c. Nous n'avons à signaler aucune vente sur plantation, [illegible]. Arrivages, depuis le 7 courant, 1927 barils.

PRODUITS DE L'OUEST.—Le marché aux provisions est inactif, le stock est tellement réduit que l'on ne peut s'attendre à aucune transaction de quelque importance.

Porc.—Le mess est offert à $11 par baril, mais ne trouve pas d'acheteurs, un demi baril à 85 25, avec quelques ventes. Porc.—Nous le vendons ordinairement à $94, et à quelque chose au dessus des prix [illegible]. M. O. $12 @ $13 20½. le prime est tenu à des cours en peu plus élevés, soit $10 ¼ @ $11 par baril. Jambons—8 @ 9 c.; quelques ventes de grande première qualité à 7 ¾ la livre. [illegible]

FARINE.—Depuis notre dernière revue, le marché a été actif et les prix ont éprouvé une amélioration. Les ventes se sont élevées à 6,000 barils à $5 par baril, pour les marques ordinaires de l'Ohio. Le stock se trouve maintenant entièrement en seconde main. Avant d'en disposer les détenteurs veulent attendre les nouvelles d'Europe.

GRAINS.—Le maïs est rare sur place et la demande en est bonne. Il s'est fait des ventes à 50 @ 53 cents le boisseau, [illegible]. Les avoines sont aussi en très bonne demande à 30 @ 35 cents le boisseau. Pas de blé sur notre marché.

CAFÉ.—Le Rio est ferme et la demande est active; tout ce qui existe au marché de [illegible] à 8 @ 8 ½ c. la livre, suivant la qualité.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Il ne s'est fait aucune vente de quelque importance; les prix sont purement nominaux. Toile de l'Ouest, de 10 @ 11c, selon la qualité; corde, de 3 @ 4 c. [illegible].

CHANGE.—Il y a bonne demande en papier de l'étranger. Les prix n'ont pas varié.—Sur Londres 7 ¾ @ 7 ⅞ pour cent de prime. France à 20 ¼ @ 5 25; le change sur l'intérieur est calme.—New-York à 60 jours 2 @ 2 ½; [illegible] 1 pour cent d'escompte.

FRETS.—Le fret sur l'étranger est très ferme. Peu de [illegible] à peine trouvent de navires à affréter à nos cotes. Il y a eu depuis notre dernière revue deux engagemens pour Liverpool ½ @ 5/8. Le cabotage n'a subi aucun changement.

FRETS.

Coton	Pour Liverpool	½ d. la livre.
do	Pour Havre	— c. la livre.
do	Pour New York	60 @ 62 — bal.
do	Pour Boston	60 @ 62 par balle.
Tabac	Pour Cowes, &c	[illegible] la livre.
do	Pour Londres, direct	Point d'embarquement.
do	Pour Hamb. et Brême	Pas de navires.
do	Pour Liverpool	30s. 0d. @ 00s. par b.
do	Pour Havre	Pas d'embarquement.
do	Pour New York	$6 — @ — le bot.
do	Pour Boston	$6 — @ — le bot.
do	Pour Philadelphie	$5 — @ — le bot.
Sucre et Melasse	Ports du Nord.	
do	De la côte	Point d'embarquement.
do	De la ville	[illegible] par bt.
Bacon	Pour New-York	Point d'embarquement.
do	Pour Boston	Point d'embarquement.
Porc	Pour New York	Point d'embarquement.
do	Pour Boston	Point d'embarquement.
Farine	Pour New York	[illegible] par baril
do	Pour Boston	[illegible] par baril
Plomb	Pour New York	[illegible]
do	Pour Boston	[illegible]
Chanvre	Pour New York	[illegible]
do	Pour Boston	[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Suffolk, Crosby, Liverpool, — Jenkins & Tigler
Brick New Castle, Donnell, Bordeaux, — L. H. Gale
Goel. Susannah, Clay, Corpus Christi, — C. Keath

ARRIVÉS.

Barque Isabella, Kelly, d'Apalachicola.
Brick T. Street, McDonnell, de Malaga.
Goel Enterprise, ———, de la baie d'Aransas.
Steamer Beazen, Brodes, de Colombia.
Steamer Louis, Clark, de Vicksburg.
Steamer Yalabusha, Vanderit, d'Alexandrie.
Steamer Rainbow, Pelbeck, de Bayou Sara.
Steamer Jas. L. Day, Reynolds, de Mobile.

DÉPART DES NAVIRES À VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMÉRIQUE.
Caledonia, Lott	19 oct	16 nov.
Britannia, Hewitt	4 nov	1 déc.
Cambria, Judkins	19 nov	16 déc.
Acadia, Harrison	4 déc	1 janv.

DATES.

New York	nov 5	Liverpool	oct 11
Washington	nov 5	Havre	oct 7
Charleston	nov 5	Mexique	oct 20
Texas	nov 1	Havane	nov 1

☞ Le navire LONDON, capitaine Barker, de New-York, est maintenant en déchargement en face de la Presse d'Orléans. Les consignataires sont requis de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et dépens.
11 nov — FOSDICK & BRO. 55 Camp.

Mme. DURALEN,

A L'HONNEUR d'annoncer aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de recevoir un assortiment de Modes et des modèles les plus à la mode. Elle en fera l'ouverture samedi prochain, 15 du courant. — 12 nov—5

Etablissement de Blanchissage DE CHAPEAUX DE PAILLE.

LES dames de la Nouvelle-Orléans sont respectueusement informées qu'elles peuvent avoir leurs vieux chapeaux, (de n'importe quelle description, y inclus les Napolitains et les Leghorns) nettoyés et taillés à la mode. Les taches de graisse et autres sont enlevées sans nuire à l'étoffe du chapeau. Le soussigné ayant travaillé longtemps dans les manufactures de chapeaux en paille, tant en Europe qu'en Amérique, a la confiance qu'il pourra mériter l'approbation des personnes qui s'adresseront à lui.
Tous les chapeaux et bonnets qui lui seront confiés, seront de nouveau aussi beaux qu'ils étaient étant neufs.
J. BURTON.
12 nov—3m — 21, rue St. Pierre, près Royale.

CHAMBRES GARNIES.—On désire trouver un parloir, deux chambres à coucher, et un cabinet adjoignant, ainsi qu'une table privée pour un monsieur, sa dame, son enfant et sa servante. On est disposé à payer libéralement. Les chambres doivent être vastes et élégamment meublées. On donne que ces logemens se trouvent dans la première [illegible], aussi non dans une maison de pension. [illegible] par écrit à l'adresse de T. boîte G. No. 27, à la [illegible] [illegible]

HUILE DE BALEINE—[illegible] [illegible]
10 nov — FOSDICK & BROTHER, 55, Camp.

CAFÉ—[illegible]
[illegible]

☞ Nous appelons l'attention des capitalistes et surtout des personnes qui désirent s'établir sur de bonnes terres, fortes et fertiles, sur la vente des propriétés de M. Dugué Livaudais, annoncée pour le PREMIER DECEMBRE prochain. Ces terres, dont la majeure partie est située dans la localité connue sous le nom de la Vacherie, offrent de grands avantages à la spéculation.

Plusieurs belles propriétés situées à Lafayette seront aussi offertes en vente en même temps, ainsi qu'un nombre d'ESCLAVES de valeur.

Pour les détails, voir l'annonce.

☞ Quoique l'on puisse dire, nous savons que le BAUME DE COLOMBIE est le seul restaurateur des cheveux, sur lequel on puisse compter. Ce restaurateur fait pousser une belle chevelure à un homme de 70 ans, résultat qui ne saurait être obtenu par aucune autre cosmétique. Il ne contient aucunes substances nuisibles qui [illegible] chute des cheveux. A vendre au No 30, rue Poydras, où l'on trouve aussi le Baume de Cerises sauvages pour la consomption et le Lotion Cordial.

A VENDRE OU A LOUER.

LE soussigné offre à vendre ou à louer, des TERRAINS très avantageux, la grande propriété qu'il occupe au faubourg Washington, faisant face au chemin du golfe de Mexique. Cette propriété consiste en un îlet entier d'une maison de quatre appartemens et deux cabinets; dans la [cour] quatre chambres à domestiques, cuisine, écurie, remise, pigeonnier, &c. &c. le tout dans un parfait état. De plus, un jardin contenant une très grande variété de plus [belles] rares, serre chaude et d'un verger en plein rapport. Pour de plus amples informations, s'adresser à
12 nov—4 — A. C. TREMOULET, 22, Vieille Levée.

ACADEMIE DE DANSE.

RUE ROYALE, No. 73, AU DESSUS DE LA MAISON DE PERRINE.

M. CLOSEY, a l'honneur d'annoncer aux Dames et aux Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'il est prêt maintenant à donner des leçons de Danse dans ses salons, ses académies et particulièrement dans les familles, et ainsi cette occasion pour faire l'offre de ses services.

M. Closey [illegible] la Mazurka, la Polka et tous les genres de danse qui sont calculés pour le développement des grâces des élèves qui lui sont confiés. La NOUVELLE WALSE, cette danse si distinguée qui est tant à la mode à Paris et dans tout le continent d'Europe, est aussi démontrée par M. Closey. La "WALSE DE PARIS," sera cette année en la danse la plus à la mode.

M. Closey portera la plus grande attention aux progrès de ses élèves, et pour leur donner de l'assurance et l'élégance, il se propose de donner des soirées particulières une fois par semaine, auxquelles les parents et les amis des élèves seront invités.

Les leçons particulières seront données aux demoiselles ou aux familles, soit dans leur résidence, soit dans un des salons de M. Closey, à l'heure qu'il leur conviendra.

Une classe pour les Messieurs sera ouverte tous les après midi, excepté le dimanche.

Pour plus de renseignemens, s'adresser à M. Closey, rue Royale, No. 73, tous les jours de 9 à 10 heures du matin, et les mardi, jeudi et samedi, entre 4 et 10 heures du soir.

N. B. M. Closey ayant fait récemment dessiner son salon, situé à l'encoignure des rues Bienville et Perdido, au dessus du dépôt de rail road Carrollton, à l'effet d'y donner des bals et des soirées, pourra le louer pour soirées particulières aux personnes qui le désireront, en s'adressant à l'un ou l'autre de ses établissements. — 12 nov—6m

No 30, RUE DE CHARTRES.

L E soussigné vient de recevoir de Paris, les articles suivants, qui sont du dernier style et de la mode la plus récente, et qui ont été choisis par notre Sr. Wm. H. Barbarin, dans son dernier voyage, dont offerts aux prix les plus modérés, à savoir:

Drap cachemire bleu, noir et en couleur;
Casimir noir et en couleur;
Drap de pilote, drap de bollon;
Paletots et tweeds, tout faits;
Habits et vestes;
Gilets de dessous en cachemire, croisés et non croisés.
Idem — en velour — do — do.
Idem — en soie — do — do.
Idem — en satin brodé, pour soirées;
Idem — en satin noir et cassimir brodé.
Echarpes et cravates en soie couleur et satin Joinville
Gants chevreau, blancs, noirs et couleur;
Gants de castor, en daim, blancs et couleur;
Bretelles et chaussettes, soie et coton;
Chemises en toile fine;
Chapeaux à la Polka et à la Mazurka;
Chapeaux et bonnets pour généraux, capitaines, lieutenants, [illegible]
Bonnets pour majors généraux, lieutenants de milice [illegible]
Galons en or et en argent, épaulettes en or,
[illegible] et dragonnes,
Sabres de tout prix.
☞ Paletots, habits et vestes faits et confectionnés [illegible] d'après le dernier style de Paris.
12 nov — L. A. & W. BARBARIN.

MARCHANDISES EN LAINE, A L'USAGE DES FAMILLES.

C. M. SIMPSON, No. 22, rue de Chartres, encoignure de la Douane, a reçu en outre de son fonds précédent, un grand assortiment de marchandises de laine propres à l'usage des familles.

Couvertures anglaises, françaises et américaines, de différentes dimensions et qualités, à vendre à bas prix. Aussi, [illegible] couvertures en laine, légèrement endommagées, à vendre à un prix très avantageux.

Bas de [illegible] pour dames et hommes, consistant en bas et demi bas en laine d'agneau, bas fins en cachemire, pour dames, idem en soie brute, gants en cachemire pour dames [illegible] [illegible] et plusieurs autres articles [illegible]

CACHEMIRES D'ECOSSE ET MOUSSELINE DE LAINE.

REÇU ET ENTREMENT ouvert, 3 caisses de superbes cachemires; 3 dito mousselines de laine; 3 dito Reps de laine, 2 dito mousselines de laine à bon marché, vendus [illegible]. Pour le compte de la [illegible]
11 nov — C. M. SIMPSON, 22, Chartres, encoignure Douane.

A VENDRE, à des prix réduits pour clore diverses consignations:
[illegible] de 8 dito caisses vin [illegible]
[illegible]
7000 boîtes et demi boîtes de Sardines de Chantenay [illegible]
[illegible] boîtes de cèpes à l'huile
[illegible] petits pois préparés
[illegible] caisses de 12 bouteilles, vin blanc vieux de Bordeaux
[illegible] barriques vin blanc et rouge ordinaire et qualités supérieures
[illegible] barriques
[illegible]
10 [illegible] dito dito rouge, très bonne qualité pour [illegible]
[illegible] paniers vieille eau-de-vie de cognac, Pinet [illegible]
10 [illegible]
10 demi pipes de [illegible], [illegible] Castillon jeune;
10 demi barriques [illegible]
Fruits à l'eau-de-vie, liqueurs assorties, anisette d'[illegible] [illegible]
12 nov — VOR BERNAGE, 67, de Louis.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—Un assortiment complet de chaussures [illegible]
[illegible]
12 nov — R. G. HOMER, 18, rue de la Douane.

JAMBONS—20 barriques [illegible] à vendre en magasin par
12 nov — G. & R. BUCHANAN & Co., 64, Tchoupitoulas.

EAU-DE-VIE—17 barils, à vendre par
G. & R. BUCHANAN & Co., 64, Tchoupitoulas.

FARINE de St. Louis—[illegible] barils Boone mangée, à vendre par
G. & R. BUCHANAN & Co., 64 Tchoupitoulas.

WHISKEY BOURBON—6 barils, très vieux, à vendre par
12 nov — G. & R. BUCHANAN & Co., 64, Tchoupitoulas.

CHANDELLES de composition—20 caisses, à vendre par
12 nov — G. & R. BUCHANAN & Co., 64, Tchoupitoulas.

THÉ—220 caisses et demi caisses, à vendre par
12 nov — G. & R. BUCHANAN & Co., 64, Tchoupitoulas.

TOILE d'emballage—[illegible] pièces toile et 800 rouleaux cordes, à vendre en magasin par
12 nov — G. & R. BUCHANAN & Co. 64 Tchoupitoulas.

FICELLE—20 balles de qualité supérieure, à vendre par
12 nov — G. & R. BUCHANAN & Co., 64, Tchoupitoulas.

GINGEMBRE de Canton sec et confit, à vendre par
12 nov — B. VALLS, 26, Commune.

FIL CARRET—30 balles de qualité supérieure, à vendre par
12 nov — G. & R. BUCHANAN & Co., 64, Tchoupitoulas.

INDIGO—[illegible] surons de Caraque, à vendre par
12 nov — G. & R. BUCHANAN & Co., 64, Tchoupitoulas.

ESPRIT PUR—3 demi-pipes, à vendre par
12 nov — G. & R. BUCHANAN & Co., 64, Tchoupitoulas.

COUTELLERIE—Couteaux et fourchettes pour le diner et le dessert, avec manches en ivoire, en os et corne, venant d'être reçus et à vendre par
12 nov — Wm. A. RYAN, 48, rue de Chartres.

RAZOIRS—Des bonnes manufactures de Wade & Butcher, venant d'être reçus et à vendre par
12 nov — W. A. RYAN, 48, Chartres.

CANIFS et Couteaux de poche—De la manufacture de Rodger, venant d'être reçus et à vendre par
12 nov — Wm. A. RYAN, 48, Chartres.

CIGARES DE LA HAVANE—Regalia, Panetela, Millar, Vegueros et Principe, des marques Figaro, Victoria, Pinteria et Britannia, en débarquement du brick Empresario, et à vendre par
B. VALLS, 26, Commune.

RHUM DE LA NOUVELLE ANGLETERRE—100 barils, à vendre en magasin par
12 nov — HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier.

CIGARES—[illegible] cigares Havane, Regalias, Cazadores, Trabucos et Panetelas, à vendre par
12 nov — HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier.

NATTES D'ALICANTE—100 balles Nos. 1, 2 et 3, à vendre en magasin par
12 nov — HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier.

BEURRE—30 barillets bon beurre Goshen, en débarquement du Silas Richards, à vendre par
12 nov — FOSDICK & BROTHER, 55, Camp.

FROMAGE—10 barriques excellent fromage Goshen, à vendre par
12 nov — FOSDICK & BROTHER, 55, Camp.

CIDRE—30 barils cidre doux de Newark, à vendre en magasin par
12 nov — FOSDICK & BROTHER, 55, Camp.

SAVON—100 caisses savon brun No. 1, 50 dito savon de ménage, par 24 livres, à vendre par
12 nov — FOSDICK & BROTHER, 55, Camp.

CHANDELLES—100 caisses blanc de baleine de New Bedford, à vendre par
12 nov — FOSDICK & BROTHER, 55, Camp.

MOUTARDE ET AMIDON—20 caisses moutarde et 40 caisses excellent amidon de paille, de Colgate, à vendre par
12 nov — FOSDICK & BROTHER, 55, Camp.

TOILE TOUT FIL.

M ICHEL KERNAN, No. 20, rue de Chartres, vient de recevoir quelques caisses de toile de la marque celebre de Richardson, importées expressément pour lui, la qualité est garantie tout fil. Les personnes qui désirent avoir de belles chemises, feront bien de venir examiner cet article. — 10 nov—3

Soieries et Nouveautés de Paris.

M ICHEL KERNAN, No. 20, rue de Chartres, encoignure de la rue de la Douane, appelle l'attention des dames sur son beau stock de belles soieries et de cachemires, arrivées récemment, dont les dessins sont à la dernière mode et ne laissent rien à désirer pour la richesse et le goût. Aussi: Broderies et dentelles de Paris, en tout genre. — 10 nov—3

F. T. BOURDON, Commissaire Encanteur, Encoignure des rueselles Toulouse et Bourgogne. Tient son cabinet ouvert de 9 heures du matin jusqu'à six heures du soir.
11 nov

A VIS—M. J. AMANS, [illegible], a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son atelier rue Bienville, No. 110, entre St. Louis et Conti. — 11 nov—8

CHIRURGIEN DENTISTE.

No 77, St. Louis, entre Royale et Bourbon.

M ME. A. HENRY, de Paris, [illegible] [illegible]

AMUSEMENS.

CIRQUE OLYMPIQUE DE NEW-YORK, RUE QUARTIER, PRÈS DE LA RUE CONDÉ

HOWES & MABIE—DIRECTEURS.

ON annonce respectueusement au public, que le Cirque Olympique de New-York est maintenant ouvert rue du Quartier, près de la rue Condé, et commencera ses représentations aujourd'hui Lundi soir, 10 NOVEMBRE 1845.

Le vaste pavillon sous lequel les représentations auront lieu, sera décoré dans le genre le plus splendide et MAGNIFIQUEMENT ECLAIRÉ AU GAZ.

Les directeurs saisissent cette occasion pour adresser leurs sincères remerciemens du généreux encouragement qu'ils ont reçu du public en général et surtout des habitans de la 1ère et de la 2me municipalité, pendant les deux dernières hivers, et ils espèrent avec pleine confiance, que leurs efforts constans et les énormes dépenses qu'ils ont faites pour donner à leurs exercices un éclat nouveau, leur mériteront l'approbation et le patronage du public.

Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie.
Le spectacle commencera à 7 heures un quart.
Loges — 50 cents | Parterre — 25 cents.
Galeries des gens de couleur, 50 cents.—Enfans, 25 cents.

Une police active maintiendra le bon ordre.
On n'admettra les dames que lorsqu'elles seront accompagnées par un cavalier. — 10 nov—1m

SALLE CARONDELET.

Située à l'encoignure des rues St. Claude et St. Pierre.

Tenue par Simon Meilleur Sr.
BALS DE SOCIÉTÉ EXCLUSIVEMENT.

LE soussigné, Directeur de la SALLE CARONDELET, a l'honneur de prévenir le public qu'il ouvrira son BAL D'INAUGURATION, samedi 15 courant, et qu'à partir de mercredi 16 du courant, il y aura Bal de Société à la susdite salle deux fois par semaine les mercredis et samedis, jusqu'au jour du Mardi Gras. Les personnes qui désireraient souscrire aux susdits bals, trouveront les listes de souscription ouvertes, en s'adressant à M. Cron, Meilleur au bureau du recorder de la première municipalité, à M. Simon Meilleur jne., chez M. Guerin, courtier de coton, rue Royale, près de la rue Canal, ou chez le soussigné à l'encoignure des rues Ste. Anne et Marais.

Le prix de la souscription est d'une piastre par bal.
8 nov—14 15 18 & 22. — SIMON MEILLEUR, p.

MODES ET NOUVEAUTES.

J. DELOUVRE, de retour de France par le Tagliani, a l'honneur de prévenir les Dames de cette ville, qu'il fera, mercredi 12 courant, l'ouverture d'un riche assortiment de Modes et Nouveautés de tous genres.

Devant liquider son assortiment dans la saison, ses prix seront généralement très modérés et pour beaucoup d'articles au dessous du cours.

Il y aura toujours à choisir un assortiment de chapeaux faits pour Dames, à des prix très avantageux.
141 rue Royale, entre Toulouse et Saint Louis.

AUX FAMILLES.

REÇU par les derniers arrivages d'Europe
[illegible] pièces toile à drap, française de [illegible]
[illegible]
[illegible] de courtes pointes anglaises de [illegible]
[illegible] services de table Gauffrés, toile à bleu,

AUSSI:

Un grand assortiment de couvertures françaises de 7 à 12 points.
10 nov—6 — D. H. HOLMES, 22 rue de Chartres.

ON désire louer des NEGRES robustes pour aller travailler sur une Sucrerie, à la côte, près de la ville, et aussi, à un terrain dont le prix [illegible] pour de [illegible] pour plus ample [illegible]. S'adresser à — P. DOULON, à la Banque de Cité.
6 nov—6

BAS DE COTON ANGLAIS.

REÇU ET ENTREMENT reçu au No. 22, rue de Chartres, Cinq cents douzaines bas de coton anglais, de grandeur et de qualité bien assorties.

AUSSI:

Deux cent cinquante douzaines de chaussettes de coton écru pour hommes, de petite grandeur, que nous vendrons à très bas prix par — D. H. HOLMES, 22 rue de Chartres.
10 nov—6

LE soussigné offre à vendre en magasin, les articles suivants reçus directement de Bordeaux et de Marseille:
50 barriques vin ordinaire de Bordeaux, [illegible]
[illegible]
[illegible]
A vendre par — P. LONGIS, 10 nov, 56 rue Royale.

AMANDES—[illegible] balles amandes coques tendres, à vendre par — P. LONGIS, 10 nov, 56 rue Royale.

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits, à nos amis au Havre et à Anvers. — MURE & BARBER, 10 nov. — 10, Bâtisse Maison, cor. Royale et Canal.

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits à nos amis de Liverpool. — MURE & BARBER. 10 nov. — 10, Bâtisse Maison, cor. Royale et Canal.

DEBARQUEMENT FROMAGE—10 barriques beurre de Goshen, 1re qualité; 10 barriques fromage de Goshen, du navire Silas Holmes, à vendre par — FOSDICK & BROTHER, 55, Canal.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, de 3 à 30 jours de vue, à vendre par — MURE & BARBER, 10 nov. — 10, Bâtisse Maison, cor. Royale et Conti.

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton, Sucre et autres produits, enregistrés à nos amis à New York, Boston et Baltimore. — MURE & BARBER. 10 nov — 10, Bâtisse Maison, Cor. Royale et Canal.

A VENDRE, en débarquement du navire Madison, de Marseille:—50 barriques vin Bergasse; 20 dito dito; Bandol; 20 dito [illegible]; 100 caisses vin Muscat; 100 dito cornichons, [illegible]; 100 [illegible]; 50 caisses vin [illegible]; 25 [illegible]; 100 paniers [illegible] — NUMA LACOSTE, 103, Royale.

A VENDRE, en débarquement du navire Daga, de Bordeaux.—Vins de [illegible] Nos 1, 2 et 3; 20 [illegible]; 20 [illegible] Château Margaux; [illegible] [illegible] — NUMA LACOSTE, 103, Royale.

FUSILS FINS—Reçus par les navires Louisiana et Oneida, à vendre par — W. A. RYAN, 48 Chartres. 10 nov

CAPSULES ANGLAISES—Un grand assortiment, à vendre par — W. A. RYAN, 48 Chartres. 10 nov

USTENSILES DE CUISINE—En fer, cuivre fer blanc, verrerie, à vendre par — W. A. RYAN, 48 Chartres. 10 nov

GARDE-FEU, CHENETS, PELLES ET PINCETTES—En grande variété, à vendre par — W. A. RYAN, 48 Chartres. 10 nov

EN DEBARQUEMENT du navire Madison, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné,—300 barriques vin rouge Bergasse, 140 paniers huile de Plagniol; 30 caisses Absinthe Suisse et 20 caisses Kirsch de Wissenberg et Brunetaux. (10 nov) — G. M. LUCAR, 30, Bienville.

SAVON DE MARSEILLE—60 caisses Savon de Marseille, 1re qualité, en magasin et à vendre par — L. CANTIN, 42, Gravier. 10 nov

INDIGO DE GUATEMALA—En magasin et à vendre par (10 nov) — L. CANTIN, 42, Gravier.

TABAC—40 balles en feuilles, Vuelta de Abajo, pour cigares, en magasin et à vendre par — L. CANTIN, 42, Gravier. 10 nov

SUCRE DE LA HAVANE—250 caisses Sucre blanc, foncé et jaune, en magasin et à vendre par — L. CANTIN, 42, Gravier. 10 nov

GRAUX—400 barils, en magasin, à vendre par — RUDDOCK & WOODS, 53 Tchoupitoulas. 10 nov

CHARBON Cannel—En débarquement et en vente en lots convenables aux acheteurs par — W. L. THOMPSON & Co. 11 nov—6, coin Commerce et Julia.

CHARBON—W. L. THOMPSON & Co.—Marchands de charbon de terre, au coin des rues Julie et Commerce, et au No. 143, rue St. Louis. On peut laisser les commandes aux chantiers, ou au magasin de R. Brower & Co., No. 17 rue du Camp; elles seront promptement exécutées. — 11 nov—6m

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par le brick Maria, 60,000 cigares de la Havane, Regalias, Noda, Regalias, Londres, Impériales, Cazadores et Millar. Reçu aussi, d'importations antérieures, un assortiment complet de différentes marques, à vendre par — 11 nov — HEPBURN & TURPIN, 11 rue Royale.

PORC—100 barils mess, 50d. mess, [illegible] et morceaux de croupe, à vendre par — JAMES E. WOODRUFF, 11 nov, 60 Camp.

FARINE—175 barils St. Louis, surfine, à vendre par — JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp. 11 nov

BOEUF séché—3 barils bœuf séché de New York, à vendre par — JAMES E. WOODRUFF, 60, Camp. 11 nov

JAMBONS enveloppés—75 tierçons et 25 barils jambons au sucre, à vendre par — JAS. E. WOODRUFF, 60, Camp. 11 nov

CIDRE—10 barils en magasin et 10 dito, en débarquement, à vendre par — FOSDICK & BRO. 55 Camp. 11 nov

BEURRE, etc.—30 barillets beurre; 10 barriques fromage; 300 paquets the Young Hyson, Pouchong, Poudre à Canon, en débarquement du navire London, en caisses et demi caisses, et boîtes de 13, 12 et 6 livres, à vendre par — 11 nov — FOSDICK & BROTHER, 55 Camp.

VINS DE MARSEILLE—200 barriques vin rouge de la marque Bardol, en débarquement du navire Madison, de Marseille, à vendre par — 11 nov—6 — AUGUSTE MOLIER, 30 rue St. Louis.

A VENDRE, en débarquement du navire Madison, de Marseille: 150 caisses absynthe et 100 caisses kirsch, marque Rutergid et Beaumont, par — 11 nov — POUGET Fils, 147 rue Royale.

EN débarquement du navire Statesman de Liverpool, une caisse fil patente de Marshall, Nos. assortis, à vendre par — H. DE GOER & RIFFLARD, 11 nov — 21 rue des Magasins.

COUVERTURES—En débarquement du navire Madison, de Marseille: 4 balles couvertures de merinos, de 6 à 12 points, des manufactures de Z. Granier de Montpellier, à vendre à bas prix, par — H. DE GOER & RIFFLARD, 11 nov — 21, Magasins.

CIGARES—200 [illegible] cigares assortis en débarquement du brick Magnolia, de la Havane, à vendre par — J. M. CABALLERO, 22, Vieille Levée. 11 nov

SUCRE blanc, blanc et jaune, à vendre en magasin, par — J. M. CABALLERO, 22, Vieille Levée.

[illegible]

CHEMIN A COULISSES PROJETE DU MEXIQUE.

AVIS. Le troisième lundi de novembre prochain, aura lieu l'ouverture des livres de souscription au fonds capital de la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique, au bureau de M. A. Gordon, 48, Carondelet, No. 20, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après midi, en vertu des paragraphes trois et quatre de la charte de la dite compagnie, qui portent:

"Que les livres de souscription au fonds capital de la dite compagnie seront ouverts sous la surveillance des commissaires ci-après nommés, savoir: Alexandre Gordon, Lorenzo Munson, Laurent Millaudon, Jacques Tissier et Isaac T. Preston, au temps, et à l'endroit à la Nouvelle Orléans qu'une majorité d'entre eux indiquera, après avoir donné avis pendant trente jours, en anglais et en français, dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, et les dits livres resteront ouverts au moins vingt jours, les dimanches exceptés, et jusqu'à ce que deux mille cinq cents actions aient été souscrites," et aussi:

"Que les souscriptions pour les dites actions seront payées de la manière suivante: deux piastres par action au moment de la souscription et la balance aux époques que le président et les directeurs en fonction de la compagnie indiqueront, pourvu qu'à chaque fois le paiement de plus de dix piastres par action ne pourra être demandé, et pourvu aussi que trente jours d'avis seront donnés en anglais et en français dans deux journaux imprimés à la Nouvelle-Orléans, pour le paiement de chaque terme."

G. MUNSON, Contrôleur.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du Golfe du Mexique,
Nouvelle-Orléans, 16 Octobre 1845. — 11 oct—33

HOTEL D'ORLEANS.

RUE DE CHARTRES, ENTRE ST-LOUIS ET TOULOUSE.

AUG. GEORGES a l'honneur de prévenir Messieurs les habitants et les voyageurs en général, que de grandes améliorations viennent d'être faites à cet établissement, et que le mobilier en a été presque entièrement renouvelé, ce qui le rend encore plus digne du bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour. Les soins les plus empressés seront toujours donnés aux personnes qui daigneront le visiter. Les familles y trouveront des appartemens des plus confortables. Les prix de la pension, y compris le logement sont depuis $1 jusqu'à $2 par jour et au mois de $25 à $35, en raison des appartemens.

La table sera coûtée par le passé, servie avec la plus grande propreté. — [illegible]—47

ANNUAIRE COMMERCIAL DE LA NOUVELLE-ORLEANS POUR 1846.

PAR MICHEL & Co.

CONTENANT les noms, résidences et professions de tous les chefs de commerce, des personnes faisant des affaires en cette ville et dans les faubourgs d'Alger, de Lafayette, &c., classés et arrangés par ordre alphabétique; auquel est joint un répertoire de tous les consuls, notaires, consuls étrangers, négociants, artisans et hommes de professions, &c. Les personnes qui désirent avoir leurs noms et adresses insérés dans l'Annuaire sont priées de [illegible] à Michel & Co. [illegible] [illegible]

L'éditeur, paraîtra du 1er au 15 janvier 1846. S'adresser à MICHEL & Co., à la salle du Conseil de la 1re municipalité.

N. B. Les souscripteurs qui ont obtenu de la tour des Etats-Unis les droits d'auteur sur cet ouvrage. — [illegible]

TRESOR DE LA POITRINE.

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien-chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette pâte adoucit la toux, promptement [illegible] irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme les douleurs, [illegible]. Les rhumes, les catharres les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage, en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aigues ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.

Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de la lézard d'Islande.

On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Turbin, No. 7, rue Chartres, dont la signature est apposée à chaque boîte.

COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, &c.

N'd Steervens sont les agens des Manufactures Lemoine et Ce. [illegible] Angleterre, un assortiment complet de Coutellerie, Limes et Quincaillerie, provenant des meilleures fabriques anglaises [illegible]. Ils sont tous d'une [illegible]
LARADE & JACQUELIN, 20 rue de la Vieille Levée.

AVIS. Avant acquis la certitude que les grands cours [illegible] [illegible]
[illegible] — A. DELIST, 10 nov, [illegible]

Académie de Dessin et de Peinture, de la Nlle. Orléans.

LE soussigné, est professeur de Dessin des Ecoles publiques, a l'honneur de prévenir les habitants de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert le 1er courant, un cours dans le [illegible] [illegible]
[illegible] — BRODT. [illegible]

AVIS.—M. P. ROUSSE, ayant vendu le stock de son magasin, situé rue de Chartres, 62, enconjonction Bienville, offre à vendre [illegible] [illegible]

CHARGEMENT DE MOBILE.

WILLIAM FROST & Co., ont transporté leur magasin du No. 26, Vieille Levée au No. 31, rue Tchoupitoulas. — 10 nov

BLANC DE BALEINE—1000 chandelles de baleine de bonne qualité, à vendre par — WM. FROST & Co. 31 Tchoupitoulas.

HUILE DE SPERM—2000 gallons huile blanche et naturelle, pour l'hiver, à vendre en magasin, par — WM. FROST & Co. 31 Tchoupitoulas.

HUILE DE BALEINE—2000 gallons huile de baleine, blanche, en magasin et à vendre par — WM. FROST & Co. 31 Tchoupitoulas. 10 nov

COTON—50 balles coton écru (d. d'Italie); 25 balles drille de Portland; 20 caisses coton blanc [illegible] — WM. FROST & Co. 31 Tchoupitoulas.

INDIENNES DE BRAHAM—50 caisses Indiennes bleu, petite et grande bleue, à vendre par — WM. FROST & Co. 31 Tchoupitoulas.

KERSEYS ET LINSEYS—10 caisses kersey et linsey, à vendre par — WM. FROST & Co. 31 Tchoupitoulas.

EN vente chez le soussigné, venant du navire de Boston: 25 barils, sucs et porc, 30,000 dito, cloches; [illegible] [illegible] — NORTHUP & POMEROY, 42 Gravier.

A VENDRE en débarquement du navire Madison de Marseille:
150 caisses absynthe (Pernod et Brunet).
20 dito kirsch.
100 paniers bouteilles vides.
En magasin, un assortiment de vins en caisses de 12 à 24 [illegible], à vendre à très bas prix par — M. VL BARRETT, 10 nov, 23, Vieille Levée.

HUILE DE BALEINE—20 barils d'huile d'été pressée et d'hiver, en débarquement des navires St. Mary, Picayune, et à vendre par — ROBERTS & HALL, 75 Magazine. 10 nov

TOILES D'ORLEANS.

LES soussignés ont reçu directement, un assortiment de Toiles irlandaises, comme suit:
[illegible] Toile à la mode en pièces, demi dito et quart dito; Toile à drap [illegible] linge de table, [illegible] [illegible] [illegible]
— VANCE & LEFFEL, 34 Bienville. 10 nov

QUINCAILLERIE—52 douz. gaufres en métal de nouveaux façons
[illegible] aiguilles à voiles
[illegible]
[illegible]
— REYNAUD, CUCULLU & Co., 34, Tchoupitoulas. 10 nov

BOUCHONS français, en sacs, à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co. 34, Tchoupitoulas. 10 nov

IMPORTATIONS FRANÇAISES—[illegible] sardines, eau de fleurs d'oranger, huile [illegible], [illegible] à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co. 34, Tchoupitoulas. 10 nov

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment varié des marques les plus réputées, ainsi une portion en tabacs cueillis à la bonne saison, à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co. 34, Tchoupitoulas. 10 nov

POUDRE A TIRER—D'Eden Park, en barriques, demi et quarts, et en quantité à la convenance des acheteurs, garantie être d'une qualité que ne le cède en rien aux poudres des meilleures manufactures connues jusqu'à présent, à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co. 10 nov

VINS ET EAUX DE VIE—Vins blanc et rouge, des crûs, en barriques, barils et caisses, eau-de-vie, en demi-pipes et quarts, vins de Madère et de Xérès, et en quelques caisses de vin et d'eau de vie, et à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co. 10 nov

INDIGO, CACAO, &c.—Indigo de Guatemala, Cacao de Guayaquil, et Clous de Girofle, à [illegible] — THOMPSON & CAMPBELL, 25, Vieille Levée, [illegible]

AVANCES—Des avances seront faites sur des consignations de coton et autres produits à Messrs. Isaac Low & Co. à Liverpool, ou à leur agens à New York. — VANCE & LEFFEL, 34 rue Bienville.

LA LANGUE ESPAGNOLE, 41

Classe du soir.

DON F. GOMEZ, professeur de Littérature Espagnole, a l'honneur d'annoncer au public qu'il ouvrira une Classe du Soir pour enseigner sa langue maternelle à ceux qui désirent apprendre cet idiome dans le plus court espace de temps possible.
[illegible] [illegible]
M. Gomez donne aussi des leçons particulières.
Pour plus amples informations, s'adresser à son bureau du Delta, 112, rue Poydras, ou au domicile 41, rue de Chartres.

RESTAURANT D'ORLEANS.

EN FACE LE THEATRE.

MR. MAYER a l'honneur d'annoncer que Lundi, 20 octobre, il fera l'ouverture dudit RESTAURANT. Par la régularité et l'élégance du service, le choix des mets, l'excellence des vins et liqueurs, il espère mériter le patronage des gens de goût [illegible] — 22 oct—6m

CHAMPAGNE DE PHILADELPHIE.

LES soussignés ont définitivement en mains et reçoivent continuellement de la manufacture de Wilson Chable & Co., de Philadelphie, un grand assortiment de champagne, [illegible] [illegible] [illegible]
— AMMERSON, TOURNE & Co. 10 nov

A VENDRE en débarquement du navire Madison, de [Marseille]: [illegible]
[illegible]